

Conditions générales de vente

1. Désignation

L'UFOLEP région Sud est le comité régional d'une fédération sportive multisport et affinitaire. L'une de ses activités est celle d'un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers du sport et de l'animation. Son siège social est fixé 45 rue de la Maurelle 13013 Marseille. **L'UFOLEP Région Sud** conçoit, élabore et dispense des formations en région Sud.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'UFOLEP Région Sud.
- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO** : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

2. Objet et champs d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formations engagées par **L'UFOLEP Région Sud** pour le compte d'un **client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **client** aux présentes **conditions générales de vente**. Les présentes **CGV** prévalent sur tout autre document du **client** et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **client**.

3. Conditions financières, règlement et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros. Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'entrée formation pour un financement OPCO ou pôle emploi, à réception de la facture, au comptant et sans escompte à l'ordre de **L'UFOLEP Région Sud**.

Pour un financement via le compte personnel de formation, le règlement se fait sur la plate-forme « mon compte formation ».

Pour un financement personnel, le règlement se fait en début de formation avec la possibilité de payer en plusieurs fois par la remise de la totalité des chèques à l'inscription; le dernier règlement devant être effectué avant la certification. En cas de parcours long (ex : CQP), des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application des pénalités de retard en vigueur. L'UFOLEP Région Sud aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à **L'UFOLEP Région Sud**. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

4. Règlement par un OPCO

En cas de règlement par un **OPCO** dont dépend le **client**, il appartient au **client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le client retourne dûment renseigner, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à **L'UFOLEP Région Sud**. En cas de prise en charge partielle par l'**OPCO**, la différence sera directement facturée au **client**. Si l'accord de prise en charge du **client** ne parvient pas à **L'UFOLEP Région Sud** au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation **L'UFOLEP Région Sud** se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du **stagiaire** ou de facturer la totalité des frais de formation au **client**.

5. Conditions d'annulation et de report de l'action de formation

Toute annulation du **client** doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, fut ce en cas de force majeure :

- Si une annulation intervient avant le début de la prestation et que l'action de formation est reportée dans un délai de 12 mois à compter de la date de la commande, la totalité du règlement du **client** sera portée au crédit de celui-ci sous forme d'un avoir imputable sur une formation future. Si aucun report n'a été effectué dans ce délai de 12 mois, le règlement restera acquis à **L'UFOLEP Région Sud** à titre d'indemnité forfaitaire.
- Si une annulation intervient pendant la formation, le règlement reste acquis à **L'UFOLEP Région Sud** à titre d'indemnité forfaitaire. En cas de subrogation, le **client** s'engage à payer les montants non pris en charge par l'**OPCO**.

6. Absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au client par **L'UFOLEP Région Sud**. En cas d'absence ou d'interruption, la facturation de **L'UFOLEP Région Sud** distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le **stagiaire** et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le **client** à ce titre ne peuvent être imputées par le **client** sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un **OPCO**.

Dans cette hypothèse, le **client** s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à **L'UFOLEP Région Sud**.

Les heures définies lors du parcours individuel de formation sont **obligatoires**. En cas d'absence de plus de 21 heures, même justifiés, le

Stagiaire ne pourra être présenté à la certification.

7. Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les dossiers de candidature sont pris en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Pour certaines formations, des prérequis sont exigés pour entrer en formation. **L'UFOLEP Région Sud** organise un positionnement permettant de retenir ou d'ajourner les **stagiaires**.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, **l'UFOLEP Région Sud** se réserve la possibilité d'ajourner ou de reporter la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

8. Devis et attestation

Un devis est adressé par **L'UFOLEP Région Sud** au **client sur demande**. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à **L'UFOLEP Région Sud** par tout moyen à la convenance du **client** (courrier postal, mail).

Le cas échéant, une convention financière est établie entre **l'UFOLEP Région Sud**, **l'OPCO** et/ou le **client**.

A l'issue de la formation, **l'UFOLEP Région Sud** remet une attestation de suivi de formation au **stagiaire**. Une attestation de présence aux épreuves de certification peut être fournie au **client**, à sa demande.

9. Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, **l'UFOLEP Région Sud** est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **clients** ou de ses **stagiaires**.

L'UFOLEP Région Sud ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses **clients** ou de ses **stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont considérés comme cas de fortuit ou de cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à **l'UFOLEP Région Sud**, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de **L'UFOLEP Région Sud**.

10. Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale ...) utilisé par **l'UFOLEP Région Sud** pour assurer les formations ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégés par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre le **client** et le **stagiaire** s'interdisent d'utiliser, de transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord auprès de **l'UFOLEP Région Sud**. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **client** et/ou le **stagiaire** en vue de l'organisation ou l'animation de formation.

11. Confidentialité

L'UFOLEP Région Sud, le **client** et le **stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de l'action de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant sur la proposition transmise par **L'UFOLEP Région Sud** au **client**.

L'UFOLEP Région Sud s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les prestataires avec lesquels sont organisées les formations et aux **OPCO**, les informations transmises par le **client** y compris les informations concernant les **stagiaires**. Ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

12. Informatique et liberté

Le **client** s'engage à informer chaque stagiaire que :

- Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de **L'UFOLEP Région Sud**,
- Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

L'UFOLEP Région Sud conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

13. Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **client** et **l'UFOLEP Région Sud** à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les tribunaux de Marseille seront seuls compétents pour régler le litige.

Nom/Prénom/Signature
« Lu et approuvé » en manuscrit